

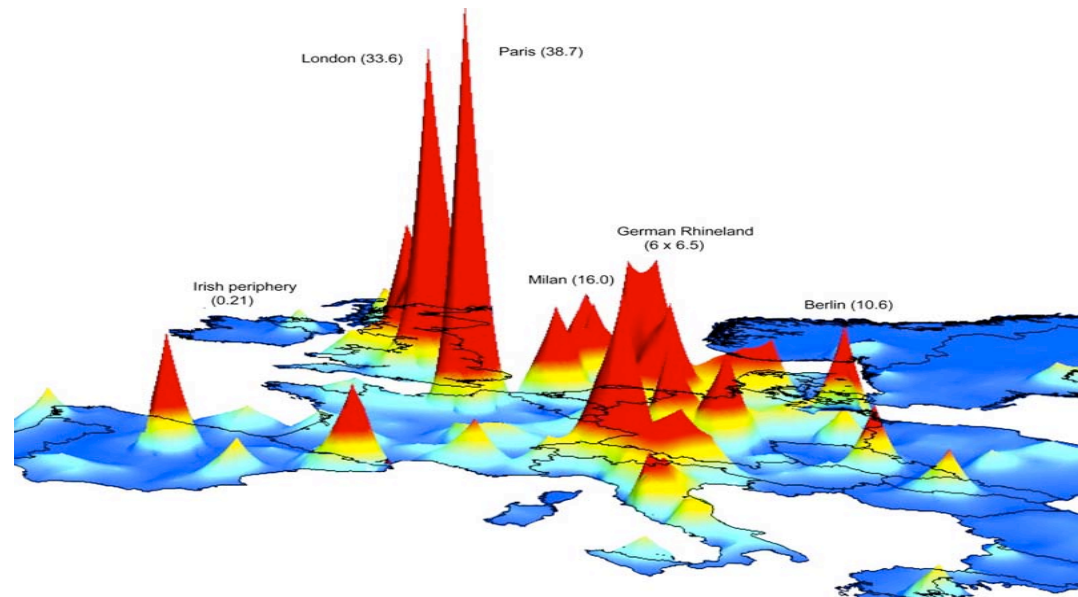
## Document de travail de l'IIEDH N° 18

Série : « *Economie et droits humains* »

*P. Meyer-Bisch, Dorrit Novel, D. Vetterli*  
octobre 2010

*La prise en compte de l'insertion d'une  
activité bancaire dans la complexité  
territoriale n'est-elle pas la première  
condition pour évaluer la responsabilité  
sociétale des acteurs financiers ?*

# Activité bancaire et territorialité



Ce document de travail est le résultat d'une seconde table ronde sur l'éthique financière<sup>1</sup> qui s'est tenue le 19 mai 2010 dans le cadre du séminaire '**Propriété et limites territoriales**' de l'unité de master « éthique et économie politique » de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales à l'Université de Fribourg. La crise actuelle replace les questions de territoire et de propriété au cœur des débats en économie politique. Une approche de l'économie et des marchés, abstraite de leurs contextes géographiques et culturels, ne peut respecter les hommes dans leurs relations concrètes avec leurs milieux. L'activité bancaire ne devrait prétexter du caractère facilement abstrait de la monnaie pour ignorer peu ou prou ses insertions territoriales.

Ont participé à la table ronde :

**Remigio Ratti**, professeur en économie spatiale, Université de Fribourg ;

**Paul Dembinski**, professeur en éthique des affaires, Université de Fribourg et directeur de l'Observatoire de la finance, Genève ;

**Robert de Guigné**, Banque Lombard Odier, Genève ;

**Sergio Rossi**, professeur en macroéconomie et politique monétaire, Université de Fribourg ;

**Patrice Meyer-Bisch**, éthique économique, coordonnateur de l'IIEDH, Université de Fribourg.

Le document préparatoire a été composé par Dorrit Novel, économiste, David Vetterli, assistant en éthique économique et Patrice Meyer-Bisch. Il a ensuite été corrigé et modifié grâce aux différents échanges.

Les opinions ici exprimées n'engagent que leurs auteurs, lesquels adressent leurs remerciements à tous les partenaires et recevront volontiers de nouvelles critiques.

© IIEDH

Droits d'auteur. La reproduction totale ou partielle, sur support numérique ou sur papier, de cet ouvrage pour usage personnel ou pédagogique est autorisée par la présente, sans frais ou sans qu'il soit nécessaire d'en faire une demande officielle, à condition que ces reproductions ne soient pas faites ou distribuées pour en tirer un bénéfice ou avantage commercial et que cet avis et la citation complète apparaissent à la première page des dites reproductions. Les droits d'auteur pour les éléments de cet ouvrage qui sont la propriété de personnes physiques ou morales autres que l'IIEDH doivent être respectés. Toute autre forme de reproduction, de republication, d'affichage sur serveurs électroniques et de redistribution à des listes d'abonnés doit faire l'objet d'une permission préalable expresse et/ou du paiement de certains frais.

**DT**

Les Documents de travail de l'IIEDH, disponibles sur le site web de l'Institut ([www.unifr.ch/iiedh](http://www.unifr.ch/iiedh)), sont présentés pour susciter et recueillir toutes les critiques utiles, sous condition du respect du ©. En fonction des avis reçus et de l'avancée de la recherche, ils sont susceptibles d'être modifiés. La dernière version fait foi.

---

<sup>1</sup> DT 17 : *L'économie politique des services financiers*. En ligne sur [www.unifr.ch/iiedh](http://www.unifr.ch/iiedh).

Enjeu: la territorialité est-elle un bon critère ?.....	3
1. Relations entre bassins économiques et places financières ? .....	4
1.1. Les territorialisations : question de vocabulaire .....	4
1.2. Activité économique et valorisation des territoires .....	6
2. Interdépendance des échelles de territorialité .....	8
3. Les défis.....	11
4. Une proposition : des indicateurs de « proximité » .....	12
5. Les Banques Suisses : un modèle soutenable? .....	15
Conclusion .....	17

## ***Enjeu: la territorialité est-elle un bon critère ?***

***La prise en compte de l'insertion dans la complexité territoriale n'est-elle pas la première condition pour évaluer la responsabilité sociétale des acteurs financiers ?***

**Nous proposons la notion de territorialité comme clé de lecture de la complexité systémique.** Nous souhaitons en analyser le contenu dans deux directions : normatif et descriptif. Les critères de base sont la durabilité, ou soutenabilité, de l'activité, le respect des parties prenantes et la prise en compte du risque systémique. A l'intersection de ces directions, nous proposons quelques indicateurs de territorialité portant sur l'évaluation de l'activité bancaire.

La prise en compte de la territorialité d'une activité oblige à considérer son origine et ses effets dans une complexité de relations spatio-temporelles qui forment un « éco-système » au sens économique et pas seulement écologique, s'appuyant sur un « géo-système ». La durabilité, ou soutenabilité de l'activité est ainsi liée à l'approche systémique nécessaire pour appréhender la complexité des territoires.

Au moins deux principes sont requis pour le respect de la complexité.

### Soutenabilité

- **pour les banques** : tout ce qui génère un rendement adéquat, pouvant être à long terme, et assure la satisfaction des clients, mais aussi des autres parties prenantes qui constituent les tissus économiques ;
- **au sens large**: tout ce qui génère un rendement adéquat, pouvant être à long terme, dans le respect des droits de l'homme et dans l'équilibre des systèmes.

### Logique systémique

- **en extension** : un effet est systémique quand il atteint tout le système (effet domino) ;
- **en compréhension** : une approche est systémique lorsqu'elle ne désigne pas un acteur comme s'il était isolé (par ex. la responsabilité sociale de l'entreprise) mais en tant que l'un des acteurs au sein d'un système considéré avec les interactions qui les lient. Chaque acteur économique constitue un système, ainsi que chaque circuit économique avec ses chaînes de valeurs.

**L'objectif est d'assurer l'équilibre dynamique des systèmes** (et pas forcément leur croissance). Les indicateurs liés à la territorialité servent à juger de la nature éthique de l'activité d'un acteur économique en partant du principe qu'une insertion territoriale cohérente signifie une prise en compte et un respect de la complexité des acteurs. Ce qui est la première condition de l'éthique. A l'inverse, les organisations peu soucieuses de cohérence territoriale présentent plus de risques de méconduite.

## 1. Relations entre bassins économiques et places financières ?

### 1.1. Les territorialisations : question de vocabulaire

La dynamique du développement territorial est axée autour de la dialectique espace/territoire. Un **espace** (les pas, le passage) est ouvert à toute liberté, tandis qu'un **territoire** est un espace approprié, habité et délimité au sein duquel des personnes et leurs communautés définissent des lieux et des modes de communication. Il y a un va-et-vient constant entre chacune de ces dimensions pour parvenir à un équilibre : un territoire trop petit et fermé étouffe l'activité, mais un espace trop large ou trop abstrait provoque des distorsions territoriales, souvent méconnues.

Le territoire d'une activité peut être désigné par la métaphore géographique du **bassin**, désignant l'aire concernée par cette activité (bassin fluvial), lorsqu'il s'agit d'une activité à localisation très délimitée, comme peut l'être une production industrielle.

Le **bassin d'activité**<sup>2</sup> est ainsi plus souple qu'un territoire légalement défini, comme l'est le territoire national, mais ce n'est qu'un cas particulier du milieu dont les contours sont en général multiformes. La complexité du milieu d'une activité est à considérer dans la mesure où elle permet d'identifier des autonomies relatives de gestion. La configuration d'un milieu a une pertinence essentielle dans la mesure où les choix collectifs d'organisation (la fiscalité, par exemple) ont une *influence réelle* sur l'activité visée. Les cultures politiques et sociales sont souvent partagées ou similaires entre plusieurs Etats ; les cultures économiques sont encore plus largement partagées, sans tomber toutefois dans l'illusion d'une ère homogène d'« économie de marché ». En ce sens, un marché est une activité qui s'exerce au sein d'un ou de plusieurs milieux, composant son territoire.

Un milieu est une composante de territorialité (un géosystème) que l'on choisit de considérer en pertinence avec le problème analysé (dans le cas présent : la complexité que constitue les interrelations entre les parties prenantes d'une activité bancaire, et non pas la RSE *in abstracto* de la banque). La question des choix culturels (en rapport avec les clients ou les autorités publiques, par ex.) peut efficacement se décider à une échelle bien plus réduite que celle des règles du commerce international. Les Etats dotés de fortes industries de pêche ont une responsabilité primaire dans la gestion commune des stocks de poisson. Les communautés locales (villages, villes, régions), de par leur connaissance directe du terrain, sont mieux à même de régler la gestion des infrastructures publiques que des administrations centralisées. A l'inverse, plusieurs Etats et différents peuples indigènes doivent se concerter pour la gestion légitime de la forêt amazonienne, laquelle recouvre un territoire qui ignore les frontières institutionnelles. Cette question peut concerner des investissements décidés ou cautionnés en Suisse. Il s'agit d'un choix d'échelles et des modes de passage d'une échelle à une autre et non de l'illusion d'un « marché global » qui écrase des distinctions significatives pour l'exercice des libertés économiques, nécessairement et partiellement liées aux autres libertés (culturelles, civiles, sociales et politiques).

Une territorialité se définit alors par un réseau d'acteurs : les « **distances** » entre eux sont spatiotemporelles (les distances géographiques varient en fonction du mode de communication et de l'heure), mais aussi sociales, culturelles, écologiques et politiques. Le pilotage des réseaux qui constituent un milieu signifie une bonne gestion, une bonne économie de toutes ces distances, et non pas leur effacement sous prétexte d'espace virtuel. Comment reconnaître et établir des distinctions pertinentes entre des milieux d'activité ? Deux types de critères peuvent être repérés.

**Milieu « passif »** : constat, état des lieux.

- nature géographique (physique et humaine) de l'aire concernée
- communauté sociale et institutionnelle relativement autonome sous l'angle de la question envisagée
- tissu économique intégré selon le secteur d'activité
- circulation de l'information, des savoirs et des technologies
- ressources territoriales à disposition
- ...

---

<sup>2</sup> « Espace d'activité plus ou moins organisé autour d'un point, parfois d'une ligne, voire d'une forme de mise en valeur. L'analogie avec l'ustensile tient à l'idée de ce qui *rassemble* et, ainsi, se différencie de son environnement, même en dehors de toute forme de cuvette. (...) mais il peut n'être pas centré, dans des cas de tissu dense et de mouvements complexes, entrecroisés. », R. Brunet, 1992. *Les mots de la géographie*, Paris, Reclus – La Documentation française, « bassin » p. 59. Nos remerciements à Olivier Graefe, professeur de géographie pour la précision du vocabulaire.

**Milieu « actif »** : auto-organisation.

- communauté politique : identité et culture interne (fiscalité, choix collectifs, biens publics)
- définition négociée des limites entre marchand et non marchand (le coût des externalités)
- choix des stratégies de développement (plan de développement, choix d'investissement, choix d'attractivité)
- concurrence interne et externe (comportement concurrentiel)
- surveillance des risques et mécanismes de régulation
- ...

La territorialité d'une activité bancaire, peut donc se décliner à plusieurs niveaux : pour tout un pan de l'activité économique (PME, industrie, manufacture, tourisme, enseignement privé,...), c'est un ancrage local qui peut prévaloir, avec toute sa complexité. Pour un autre pan (projets internationaux, échanges économiques globaux, investissement direct étranger, ...) c'est une territorialité à géométrie variable qui est considérée dans sa forme (aréolaire, en archipels,...), dans l'imbrication d'échelles différentes et dans ses fluctuations.

Positionnée au sein d'un milieu, une **place financière** désigne le lieu géographique où s'effectuent les transactions des acteurs financiers : une place, une cité, un pays comportant plusieurs établissements en interrelations de concurrence et de coopération. Les institutions qui composent une place financière peuvent avoir des bassins d'activités très variés. Mais au-delà de la définition par un lieu, la place financière est un concept synchrétique qui regroupe les infrastructures de marché, les acteurs, les institutions, mais également les régimes économiques et les doctrines en vigueur. La 'place financière suisse' évoque la gestion de fortune privée, la discrétion et le secret bancaire. Dans ce sens, les places financières représentent les différents nœuds du réseau mondial des marchés financiers, qui évoluent en une diversité de milieux, pas forcément maîtrisée, souvent sous-estimée. Une place financière est doublement caractérisée par la cohabitation des acteurs, pour des raisons juridiques, dans un environnement relativement plus compétitif, et par le chevauchement des différents milieux et marchés sur lesquels s'étendent ces acteurs. Ces marchés peuvent ne pas se recouper en dehors de la place financière. De cette manière, les places financières jouent le rôle de *hubs*, créant des plateformes d'échange et d'opportunités entre acteurs provenant de différents marchés.

**La première responsabilité est de chercher les cohérences qui permettent une équité de traitement. Quels sont, ou quels devraient être, les liens entre places financières et milieux d'activité ?**

## **1.2. Activité économique et valorisation des territoires**

A côté de ces considérations positives, il faut rappeler les points négatifs du fait que l'activité économique se déroule sur et entre des territoires : les distorsions dues à la concurrence entre régions sont potentiellement problématiques selon les cas, de même que le développement non harmonieux de différentes régions réunies dans une même juridiction nationale, par exemple. Les effets de contagion entre territoires également : des décisions prises dans certaines régions, alors que les voisins ne sont pas impliqués dans les délibérations, peuvent avoir des conséquences non contrôlées. Les décisions juridiques, de nature artificielle et souveraine, peuvent avoir des effets économiques qui sont liés au fait que deux juridictions différentes partagent un même milieu économique.

Les mécanismes de protection de la stabilité peuvent exister, mais ne pas être mis en œuvre avec suffisamment de volonté. Un milieu économique est donc constitué de structures économiques, mais également de systèmes de pilotage, politiques au sens large, aptes à assurer la cohérence des libertés.

Les places financières sont également intéressantes sous l'angle du développement territorial : elles sont géographiquement réduites, souvent densément peuplées, technologisées et connectées, et attirent une main d'œuvre hautement qualifiée. Le statut spécial de la banque en tant qu'acteur économique orienté à 360 degrés fait de celle-ci un agent de changement idéal. A son tour, la place financière peut donc servir de pépinière efficace pour la gouvernance économique, et la haute connectivité des places financières entre elles et dans tout le reste de l'économie peut servir de cheval de Troie pour la diffusion plus large de réformes en matière de gouvernance.

- Les **valeurs** qui sous-tendent, ou sont censées sous-tendre une activité économique ou un marché, devraient correspondre à l'aire territoriale choisie, c'est-à-dire au milieu réel d'activité. Cette adaptabilité aux spécificités des milieux n'empêche pas la validité de principes universels : les droits et libertés économiques compris au sein de l'ensemble des droits et libertés qui constitue le système des droits de l'homme et définit les espaces démocratiques. Si les banques sont au service des libertés économiques, celles-ci ne peuvent pas, légitimement, être séparées des libertés civiles, culturelles, sociales et politiques.<sup>3</sup>
- Le **capital financier** devrait être équitablement accessible dans tout le territoire, compte tenu des conditions locales (des primes plus élevées sur les taux d'intérêt sont demandées pour les projets d'investissement situés dans les régions risquées). Les banques, en tant que professionnelles du commerce du crédit, sont idéalement placées pour surveiller les conditions du développement territorial à toutes les échelles.
- L'organisation économique et la gestion territoriale n'échappent pas au phénomène du **coût d'opportunité** : les couples coopération/concurrence, concentration/ouverture, impliquent une constante recherche d'équilibres dynamiques et de choix temporaires entre des objectifs conciliables dans une durée cohérente : quoi et combien concéder – même temporairement – au niveau de la concurrence pour gagner à celui de la coopération, par exemple ? Il y a ici aussi cohérence d'échelles spatio-temporelles (chaque partie prenante pouvant avoir son agenda), et d'échelons à l'intérieur de chaque échelle.
- Quels sont les **moteurs économiques** du développement territorial ? Les avantages comparatifs d'un territoire dépendent des capitaux qui s'y trouvent et de leur exploitation. Ceci est lié à la question des pôles de compétitivité. Qu'est-ce qui rend un territoire attractif ? Un marché du travail dynamique, la disponibilité des ressources, la qualité des services et la stabilité des institutions ou encore un rapport fiscal favorable compte tenu des infrastructures et ressources territoriales mises à disposition. On peut aussi, pour une activité peu soucieuse d'éthique invoquer d'autres critères d'attractivité (peu de coûts sociaux et environnementaux, basse fiscalité, vides juridiques, possibilités d'arrangements rapides par clientélisme, hauts salaires pour les dirigeants...).
- Le **risque systémique** et la **contagion** sont les symptômes de défaillance d'un système financier hautement intégré. C'est

---

<sup>3</sup> Voir DT 17, op. cit. p. 9.

l'équilibre à trouver dans l'opposition dialectique entre *concentration* et *diversification*. Dans ce sens, une territorialité diversifiée joue un rôle de ralentisseur, alors qu'une territorialité sans frontières, voire l'illusion d'un libre espace qui méprise les distinctions territoriales, accélère la diffusion des crises à un grand nombre d'acteurs, ouvrant la voie aux effets de panique. La gestion de territoires différenciés aux caractéristiques identifiées implique la mise en place d'observatoires qui permettent de prévenir et de contenir les crises, y compris si elles sont nées ailleurs. A l'inverse, l'application de standards indifférenciés – avec un contrôle trop centralisé – créé, par son aveuglement, les mêmes risques pour tous les acteurs. La crise des *subprimes* a très bien illustré ce phénomène : alors que la dispersion des risques via la vente aux investisseurs d'hypothèques titrisées à travers le paysage économique devait théoriquement diluer le risque, celui-ci s'est en fait révélé multiplié, car les titres étaient en réalité adossés à la même réalité économique sous-jacente. Les hypothèques, bien qu'intégrées à des fonds d'investissement différents, réagissaient toutes aux mêmes fondamentaux économiques dont la plupart se sont détériorés. La titrisation a créé une illusion de diversité, alors qu'elle n'a fait que niveler la nature et la qualité des produits d'investissement. Au niveau régional, on peut signaler la volonté politique fédérale américaine d'empêcher les Etats américains de légiférer contre l'utilisation incontrôlée de ces produits. Le résultat a été qu'en l'absence de barrières locales, le raz-de-marée de défauts a uniformément submergé l'économie américaine, avec les conséquences que l'on sait.

**Les frontières ici ne sont pas des barrières, mais des filtres, des lieux de « passage » qui contrôlent et permettent les échanges entre milieux différents.**

**La question centrale est alors : quelles sont les distinctions territoriales, à maintenir ou à rétablir – avec ou sans frontières nationales - pour maintenir une valeur de diversité qui permette une territorialité visible et adéquate et constitue autant de barrières de sécurité contre les effets de contagion ?**

## 2. Interdépendance des échelles de territorialité

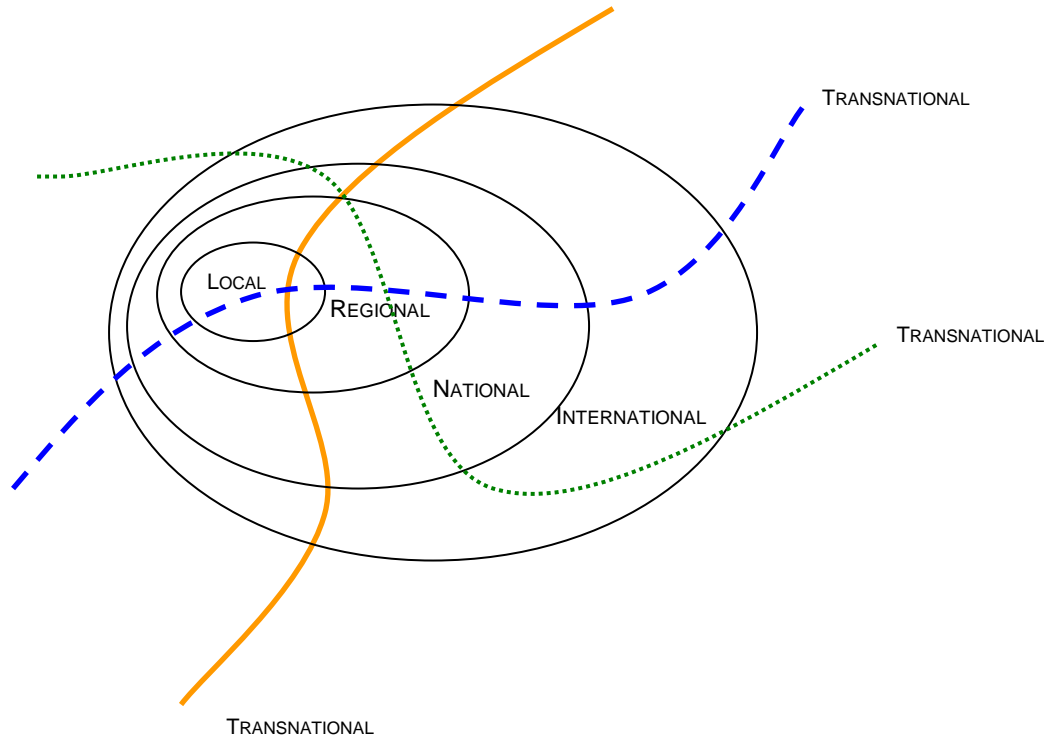
Nous avons un entrecroisement entre au moins deux échelles de territorialité :

- par emboîtement : la gradation d'échelons du local à l'international garde, ou devrait garder, toute sa signification ;
- de manière transversale : le transnational qui permet des interactions directes ou indirectes d'un pays à d'autres, à travers des échelles territoriales semblables (de ville à ville par ex.) ou différentes (d'un Etat sur une ville étrangère).

Ces échelles territoriales s'imbriquent pour montrer la continuité ou la discontinuité entre les bassins. Elles permettent également de repérer les barrières pertinentes et non pertinentes entre les niveaux d'activité.



### Schéma d'interdépendance des échelles de territorialité



Le **global** couvre souvent un flou, où tout est dans tout, qu'il vaudrait peut-être mieux éviter à moins qu'il ne désigne les acteurs dominants, qu'ils soient privés ou étatiques, nationaux ou transnationaux. Dans ce cas, il y a risque de mépriser, à cause du rapport de taille, les échelles territoriales plus petites et leurs acteurs, notamment les PME industrielles, artisanales et paysannes, et les consommateurs.

#### Peut-on, cependant encore accepter une vision bipolaire?

- *au niveau local*, l'engagement de la banque dans le financement de l'activité économique l'oblige à s'insérer raisonnablement dans le tissu de manière active (connaissance du terrain, participation active, prise de responsabilité).
- *au niveau global*, d'autre part, les institutions financières (banques, fonds de pension, fonds d'investissement,...) sont des acteurs majeurs dans la structuration du système d'échanges. Ce rôle influent est accompagné d'une insertion dans les circuits privés, qui leur donnent l'occasion de faire pression en faveur de pratiques économiques soutenables. L'orientation à

360 degrés de la banque fait de celle-ci un acteur à fortes responsabilités.

Selon cette approche, la mission bancaire se trouve face à une exigence double : intégration économique, sociale et culturelle dans sa sphère de proximité et implication dans la formation des structures internationales d'échanges.

Une approche mieux différenciée des échelles de territorialité permet un autre repérage des responsabilités.

A chaque milieu d'activité correspond une double obligation de la banque et de ses parties prenantes (en particulier des réseaux professionnels, de ses partenaires /concurrentes au sein des places financières) :

- **valorisation des territoires** : la banque participe-t-elle au financement d'une activité économique durable, diversifiée et adaptée ? Propose-t-elle un savoir-faire financier et informationnel adapté au milieu économique dans lequel elle opère ? La banque participe-t-elle au développement économique des aires (quartiers, régions, pays) en situation de stagnation ou d'appauvrissement ? A-t-elle un rôle actif dans les schémas de redistribution ? Sponsorise-t-elle des activités qui favorisent le lien social ?
- **participation aux débats publics et à la recherche de solutions communes** : quel est le rôle de la banque dans les débats qui la concernent ? Secret bancaire, concurrence et évasion fiscale, endettement ? La banque et son association professionnelle participent-t-elles aux forums de dialogues interprofessionnels et inter régulateurs ? Facilite-t-elle l'entraide administrative ? Doit-elle, peut-elle, intervenir sur les questions communes : climat, guerres, migrations, tendances macroéconomiques, etc... ?

### **L'évolution du rôle des banques**

Le rôle des banques a fortement évolué durant les dernières décennies, mais la crise financière de 2007-2009 a montré un phénomène qui en incarne plus particulièrement les aspects néfastes. A l'origine chargée de fournir l'économie réelle de production en crédit afin d'assurer le paiement des moyens de production, les banques sont petit à petit passées au rôle de fournisseurs de services exclusivement financiers aux entreprises et aux détenteurs de capital : la financiarisation a converti les entreprises productrices et les investisseurs en rentiers financiers, à la recherche de taux de rendement du capital que la production réelle traditionnelle n'était plus à même de leur fournir.

Les marchés financiers étant principalement électroniques et délocalisés, les territoires ont été, à quelques exceptions près, les premiers perdants de cette évolution. En réduisant l'investissement dans les moyens de production réels, les entreprises ont baissé les salaires, poussant les salariés à recourir à l'endettement pour maintenir leurs niveaux de vie. Le résultat montre que cette évolution a eu des conséquences structurelles sur l'économie : les dépenses sont maintenant financées en grande partie à travers le crédit. Plus qu'un problème lié au cycle d'affaires ou à la conjoncture, la crise financière procède d'un véritable glissement paradigmatique de la culture économique.<sup>4</sup>

<sup>4</sup> A ce sujet, voir Sergio Rossi et Louis-Philippe Rochon, "The 2007-2009 Economic and Financial Crisis: An Analysis in Terms of Monetary Circuits", European Journal of Economic and Social Systems, vol. 23, n. 1, Janvier-Juin 2010, 158 pages.

### 3. Les défis

Les défis auxquels fait face l'analyse par des indicateurs territoriaux sont de types divers. Ils peuvent être spécifiquement financiers, et progressivement s'élargir jusqu'à englober des thèmes syncrétiques très larges. Pour cette raison, la liste des indicateurs doit pouvoir s'articuler autour de critères aussi bien quantitatifs que qualitatifs.

Nous pouvons distinguer les thèmes spécifiquement financiers, économiques et des sujets qui relèvent de la communication et du politique. Voici trois listes sans aucune prétention d'ordre.

#### **Financier**

- Accès aux marchés des capitaux
- Solvabilité/ fonds propres
- Effet de levier / gains de court-terme
- Négoce à compte propre
- Spéculation
- Allocation d'actifs, services financiers
- Politique bancaire et stratégies (quelles responsabilités ?) ; dialogue entre les parties prenantes (quels intérêts défendus ?)
- Concurrence locale/internationale dans le secteur bancaire
- Activité financière hors-sol et impacts sur les équilibres territoriaux, y compris les violations de droits fondamentaux (crise des *subprimes*)
- Asymétrie d'information : groupes initiés (caisses de pensions, fonds institutionnels, etc) vs investisseurs privés (patrimoines moyens, *retail client*, etc)
- Accès aux produits bancaires (crédits, hypothèques, fonds d'investissement, etc)

#### **Economique**

- Globalisation
- Endettement
- Régulation
- Redistribution
- Concurrence fiscale
- Souveraineté
- Prêteur en dernier ressort

## Communication et politique

- Communication interinstitutionnelle et interdisciplinaire: les compétences économiques sont mal articulées (juristes vs. économistes)
- Crise de confiance, et de façon générale, pauvreté de la confiance
- Avidité, manque de professionnalisme, responsabilité et solidarité
- Manque de prudence (différentes cultures d'investissement et de risques): UBS, notamment, prend des risques pour ses clients américains, les risques se transforment en problèmes réels, et tout le monde, européens compris, paient pour les penchants à risque des américains ; les prudents garantissent les imprudents
- Copinage dans les structures trop concentrées (peu de séparation des pouvoirs) et corruption
- Souveraineté nationale et territoriale : cas de la dette grecque dans la zone euro (politiques économiques souveraines menant à un risque de défaut forçant l'intervention des partenaires) ; la structure des traités institutionnels conduit à des mésajustements économiques, lesquels causent à leur tour des crises financières et institutionnelles entre les membres de la zone euro.
- *Stakeholder value* : conflits d'intérêts non gérés, ou gérés de façon inéquitable, entre parties prenantes.

## 4. Une proposition : des indicateurs de « proximité »

La notion d'ancrage territorial est qualitative, et n'est pas forcément liée à la distance spatiale : une firme globale peut être très bien ancrée localement et se comporter de manière conforme aux critères, tandis qu'une firme très localisée peut exercer une activité néfaste sur un petit territoire. Les indicateurs, à vocation opérationnelle, sont ici classés selon trois critères : soutenabilité, respect des parties prenantes, prise en compte des facteurs systémiques. Certains sont déjà connus et utilisés, mais pourraient être avantageusement affectés à une évaluation territoriale, d'autres représentent des pistes de réflexion.

Par ailleurs, il faut ouvrir la porte à d'autres disciplines qui ont déjà l'expérience de la formulation des indicateurs. La coopération interdisciplinaire selon les thèmes entre économistes, sociologues, ethnologues, géographes, psychologues et philosophes est indiquée pour établir un système d'analyse des facteurs qualitatifs importants pour l'évaluation de la qualité de vie d'un groupe de parties prenantes de la banque. A titre d'exemple, par contraste avec l'approche quantitative des mesures socio-économiques, la recherche en psychologie peut fournir une base de savoir-faire en ce qui concerne les questions de diagnostic explicatif : observation directe, *case studies*, entretiens libres, ou encore *focus groups* sont des outils qualitatifs potentiellement utiles, parmi d'autres.

Par ailleurs, la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi mène actuellement des travaux en vue de l'amélioration des indicateurs macroéconomiques classiques, spécialement par rapport à la question de la réflexion réelle de la qualité de la vie par ces indicateurs.

## A. Soutenabilité

- *Soutenabilité de l'activité* : la solidité des projets individuels est-elle accompagnée d'un maillage résistant entre ces projets (maillage économique, institutionnel et social) ?
- *Fonds propres par rapport à la part des actifs risqués ; niveau de capital propre* : ces indicateurs permettent de juger d'entrée de jeu de la stabilité et des risques potentiels du modèle d'une banque.
- *Part de capital affecté au négoce à compte propre par rapport à la formation de capital pour la clientèle* : même si la banque prend à son compte les risques inhérents au négoce à compte propre, elle le fait sous le double rapport de l'affectation de ses ressources et compétences propres au négoce à compte propre (plutôt qu'au service de ses clients) et de sa réputation, laquelle dépend de l'environnement d'affaires.
- *Composition de l'allocation des actifs par les banques, taille de l'offre de fonds soutenables* : le simple examen des choix d'investissement, couplé à quelques hypothèses éthiques et économiques, permet également d'évaluer l'adaptation de la banque à son environnement territorial. Quelle est la légitimation d'offrir des fonds soutenables et non-soutenables simultanément?
- *Comparaison entre la composition des bilans d'activité et nature des milieux économiques correspondants, entre la nature de l'activité bancaire et la pertinence économique de cette activité*. Dans le cadre d'un plan de développement cohérent et d'une mission sous-tendue de valeurs pertinentes, la banque doit engager ses compétences dans le financement d'activité adaptées au territoire sur lequel elle opère.
- *Profil rendement/risque interne et externe pour ses propres comptes et dans les portefeuilles de ses clients*. Jusqu'à quel point la banque incite-elle ses clients à prendre des positions risquées? (produits structurés notamment de Lehman Bros.)

## B. Respect des parties prenantes

- *Infrastructure de services aux clients* : nombre de guichets et de succursales, facilité du contact clientèle, systèmes d'assistance, etc...
- *Écarts de salaires entre les employés locaux et la direction générale*. Ici, les logiques ultralibérales entrent en conflit avec le respect des droits de l'homme (droit à un salaire équitable). Les employés des territoires à bas coûts salariaux représentent une variable économique dont la manipulation provoque des dégâts réels, tandis que les dirigeants sont souvent payés selon des échelles de rémunération toutes différentes. Le territoire sert de justification à cette manœuvre. Plus l'écart entre le plus haut et le plus bas salaire est élevé, et plus il y a à craindre que la logique de rémunération des instances dirigeantes soit déconnectée du terrain. Dans le domaine financier, la problématique est également celle de la concurrence des hauts salaires entre places financières : les salaires suisses doivent être indexés sur les pratiques anglo-saxonnes pour pouvoir rester compétitifs, mais ceci a pour résultat que le personnel local intermédiaire et moindre suisse ne peut pas suivre (le salaire fixe reste bas).

- *Fluctuation du personnel, emploi de personnel âgé.*
- *Ancrage régional* : quels sont les chiffres d'affaire et de bénéfices régionaux par rapport aux chiffres globaux ? Quelle part du personnel est d'origine régionale ? Quelle est l'amplitude des mouvements de personnel intra et interrégionaux ?
- *Satisfaction de la clientèle* : quelles sont les conclusions à tirer, lorsque les enquêtes de satisfaction sont favorables, en vue d'une politique bancaire durable ?
- *Constance de l'actionnariat* : investissement durable long-terme ou position de *trading* court-terme ?
- *Ressources humaines, satisfaction du personnel, perspectives, ambiance de travail, salaires, gratifications, promotions.*
- *Compensations des propriétaires/actionnaires en forme de performance en bourse et dividendes.*
- *Distance institutionnelle* : y a-t-il une plateforme commune et directe de délibération/consultation/ échange d'informations entre les acteurs financiers privés et les acteurs publics ? Y a-t-il beaucoup d'intermédiaires entre les parties prenantes ? Quel est le coût de l'information et de l'interaction entre parties prenantes ?

### **C. Prise en compte des facteurs systémiques** (les indicateurs doivent être pr)

- *Indicateurs sociaux généraux pris en relation les uns avec les autres* : social (démographie, santé), économique (fiscalité, activité économique, compatibilités des acteurs), culturel (langues, cohérence), environnemental, politique (indice de développement humain).
- *Interdépendance des tissus économiques* par rapport aux banques : quel type de crédit est accordé aux entreprises par les banques (fonctionnement, développement, investissement) ?
- *Interconnexion du tissu économique* : une forte interdépendance des acteurs financiers suffit en cas de crise de crédit, par exemple, à sévèrement limiter l'accès au financement pour le reste de l'économie. Quel est le modèle de financement de l'économie ? Quels sont les mécanismes de résilience territoriale (autarcie financière, fonds d'urgence, financement propre, barrières, etc) ?
- *Relations tripartites* : quels sont les liens de la banque avec l'Etat, les ONG, la société civile, etc ?
- *Ratio coûts territoriaux / bénéfices territoriaux* : coûts écologiques, contagion, *spill-overs*, instabilité politique, diffusion de l'innovation, information, technologie, coopération, etc.
- *Financial Secrecy Index* : indice d'opacité financière. Quelles sont les caractéristiques du régime juridique d'un territoire qui permettent d'évaluer la transparence ou l'opacité financière ? Critères de transparence selon l'*Index* : absence de secret bancaire, réglementations des trusts et fondations (lesquelles favorisent l'évasion), facilité d'obtention de l'information (bilans, informations financières pertinentes, etc...) sur les acteurs économiques, connaissance détaillée par les autorités des acteurs économiques, interdiction des écrans et des boîtes aux lettres, conformité de 90% minimum aux recommandations du Groupe

d'action contre le blanchiment, échange automatique d'information et accès effectif aux données y relatives, existence de 60 traités bilatéraux avec clause d'échange d'information de double imposition.

- *Indices Transparency International* : TI est une ONG qui promeut la mise en place de réformes anticorruption par les pouvoirs publics. Elle publie différents indices comme des indices de corruption perçue, des baromètres généraux de corruption ou encore des rapports concernant le recours aux pots-de-vin.
- *Comparaison entre l'ancrage juridique local (avantages conférés par le régime du for juridique) et le pourcentage de chiffre d'affaires dégagé localement*. Un trop grand écart entre ces deux informations peut laisser soupçonner la localisation d'une activité dans un territoire à des fins d'exploitation d'avantages juridiques locaux contre des concurrents sur les marchés étrangers.

## 5. Les Banques Suisses : un modèle soutenable?

Dans la discussion actuelle sur l'intérêt de l'actionnariat et les bonus astronomiques des managers, la clientèle privée – pivot central pour la croissance et les bénéfices des banques – est perdante. Nous devons prendre conscience que, sans une clientèle éprouvée, la banque ne peut pas tourner et par conséquent pas distribuer des dividendes. Bien entendu, les clients privés suisses ne sont pas épargnés par la crise financière globale, mais on se pose néanmoins la question : qui défend les intérêts des acheteurs de conseil, de placement et de gestion de fortune?

Est-ce qu'il existe une organisation en Suisse qui protège les investisseurs? Seules quelques banques régionales ont entièrement remboursé les victimes des scandales *Lehman Brothers* et *Madoff* sur leurs propres fonds. Deux enquêtes récentes de la FINMA confirment une lacune dans la réglementation, surtout en ce qui concerne *la documentation de vente et l'information du potentiel de gain et le risque de perte des investissements*.

Actuellement en Suisse, nous observons que les banques qui sont bien ancrées dans le pays démontrent une image solide et positive. Même si les banques globales ont repris de l'activité, il n'en reste pas moins qu'elles sont toujours soumises aux mêmes risques structurels qu'avant la crise.

Un résumé des résultats d'une étude publiée dans la revue suisse alémanique *Bilanz* (mai 2010) nous permet de classer quelques banques régionales et nationales. Des 60 banques contactées, 46 ont répondu. Cependant seulement 18 – 6 dans les 3 catégories respectives: banques universelles régionales/nationales et banques privées – ont été sélectionnées dans la phase finale. L'analyse a été menée par l'institut pour la constitution de patrimoine IVA à Munich (IVA) et l'évaluation par un jury présidé par le professeur Thorsten Hens, directeur du *Swiss Banking Institute* à l'Université à Zurich. Les 5 banques gagnantes furent La Banque Cantonale de Berne (BCBE), Raiffeisen, Maerki Baumann, Banque Cantonale de Lucerne (LUKB) et Banque Migros.

Voici un résumé du classement, selon l'étude publiée par la revue *Bilanz*, mai 2010 :

Les 5 premières	Critères
BCBE Berne, 1ère du classement général 1ère des banques universelles régionales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• conseil transparent, adapté au profil risque/rendement, scénarios</li> <li>• produits moins complexes</li> <li>• formation et constance du personnel</li> </ul>
Raiffeisen 1ère des banques universelles nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• égalité de traitement – <i>Client Retail vs Private Banking</i></li> <li>• conseil intégré complet, flexible, disponibilité moins limitée</li> <li>• libre choix de produits meilleur marché, fonds passifs – <i>exchange traded funds ETF</i></li> </ul>
Maerki Baumann 1ère des banques privées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• stratégie prudente, profil risque/rendement en accord</li> <li>• honnêteté, politique soutenable quant au secret bancaire, évasion fiscale, marges, transparence des frais et rétrocessions</li> <li>• produits meilleurs marchés, fonds passifs - ETF</li> </ul>
LUKB, Lucerne 2ème des banques universelles régionales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• information complète</li> <li>• transparence des frais, rétrocessions</li> <li>• choix de fonds limité</li> </ul>
Migros Banque 2ème des banques universelles nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• solutions compréhensibles</li> <li>• transparence</li> <li>• économique, surpondération des <i>ETF</i> moins individuelle</li> </ul>

Toutefois, nous détectons des points faibles. La fonction prépondérante du conseiller est la promotion des propres produits structurés complexes pour le bénéfice de la banque, mais au détriment du client. C'est un exemple de conflit d'intérêts patent.

Le développement rapide et intense des marchés financiers, amplifiant l'interconnexion des réseaux à tous les niveaux, touche non seulement les banques globales, mais les petites banques locales également. Cela provoque une déstabilisation pour tous les acteurs du secteur bancaire. Des conflits entre les parties prenantes sont programmés et demandent un comportement nouveau : plus responsable, solidaire et équitable dans une organisation qui offre un champ d'activité plus libre.

Même si le bilan pour les banques régionales de proximité semble positif pour le moment, nous devons néanmoins nous poser des questions fondamentales sur le futur du modèle de la banque suisse régionale. Cela dans le but de conserver la culture traditionnelle bancaire spécifiquement suisse, inscrite dans un capitalisme plus social et sans excès, en contraste avec les pratiques que certaines banques ont exercé dans l'euphorie de l'illusion de la croissance de profits illimités.



Cependant, cette étude n'a pas vraiment satisfait nos attentes concernant des solutions éthiques et soutenables selon nos critères. Cela n'est pas étonnant si on considère que ni les acteurs bancaires, ni les clients ne sont encore en mesure de les énoncer. Il faudra donc développer un processus de conseil et de règles déontologiques éthiques, qui soient à même d'assurer un noyau fondamental de stabilité dans le système financier, en intégrant et protégeant les besoins des parties prenantes, des risques systémiques et écologiques.

## **Conclusion**

La crise financière a montré que le « laissez-faire » réglementaire ne fonctionne pas. Cependant, un mouvement de « re-régulation » ne devrait pas passer par un retour aux critères classiques de réglementation de l'économie. Au contraire, un passage à des standards qualitatifs, à travers les droits de l'homme, peut représenter une voie à suivre à la fois concrète et dont la légitimité peut être clairement établie : les valeurs et les normes définissant les droits de l'homme protègent en effet toujours des libertés

L'évolution du capitalisme vers une forme plus proche d'une économie plus sociale de marché serait à ce titre bienvenue : un financement de l'activité de production plus transparent et mieux équilibré entre les banques et les marchés financiers, une orientation à long terme de la vision de la rentabilité des entreprises, des filets sociaux renforcés et la considération de l'entreprise dans sa dimension humaine et communautaire avant sa marchandisation, un rééquilibrage du pouvoir entre les détenteurs de capitaux et la force de travail, une meilleure formation de cette force de travail, et enfin, l'implication générale des parties prenantes et la responsabilisation des investisseurs et des consommateurs.

La question fondamentale tient à la réalisation et la mise en place de structures d'observation, de négociation claire et de contrôle dans la nouvelle économie. De ce point de vue, le développement de la méthodologie et des instruments à partir de la réflexion économique est nécessaire mais non suffisant. Le fond du problème est politique au sens démocratique du terme : il nécessite l'implication de toutes les parties prenantes dans l'orientation démocratique de l'économie au service du développement des libertés.